



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-55268>

Département(s) de publication : **67**

Annonce n° **24-55268**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CAF du Bas-Rhin

Correspondant : M. LEJEUNE Sébastien, Responsable du service AIDD

Adresse : 22 Route de l'hôpital, 67092 Strasbourg cedex

Coordonnées :

Courriel : Achat-immo-devdurable@caf67.caf.fr

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : La présente consultation porte sur les prestations de services traiteur pour la CAF du Bas-Rhin telles que des apéritifs, buffets, petits déjeuners d'accueil ainsi que sur les prestations annexes (optionnelles ou non).

Lieu d'exécution et de livraison : Bas-Rhin

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le présent contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire en application des articles L.2123-1, L.2125-1, R.2123-1, R.2162-2, R.2162-4 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : L'accord-cadre est exécuté par l'émission de bons de commande, avec un maximum en montant annuel fixé à 29 000 euro(s) HT.

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Sans objet.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

règlementent : Le mode de règlement des prestations choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement bancaire ou postal. En vertu des articles R.2192-10 et R.2192-12 à 15 du code de la commande

publique, le délai global de paiement est de 30 jours maximum à compter de la réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur ou, si elle lui est postérieure, à compter de la date du service fait, constaté par le pouvoir adjudicateur. Il est fait application des articles R.2391-1 à R.2392-13 du code de la commande publique. Les modalités de règlement sont énoncées dans le CCAP. L'accord-cadre est financé sur les fonds de gestion administrative de la CAF du Bas-Rhin.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Groupement conjoint ou solidaire.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : La lettre de candidature (ou DC1 dernière version recommandée) ; Le DC2 (déclaration du candidat) ; La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; En cas de groupement, l'habilitation du mandataire et le cas échéant, l'autorisation de signer le marché ; Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique ; Si certaines prestations sont sous-traitées, le formulaire DC4 correspondant ou équivalent ; Garanties financières : - Communication du chiffre d'affaires global (euro(s) H.T.) au cours des trois derniers exercices disponibles ; - Communication du chiffre d'affaires concernant les prestations, objet de l'accord-cadre, au cours des trois derniers exercices disponibles ; Moyens techniques : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années ; - Une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de prestations de même nature ; Capacités professionnelles : - La liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 50%
- Valeur qualitative : 40%
- Valeur sociale et environnementale : 10%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 04/06/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : PRL2024-101

Renseignements complémentaires : RECONDUCTIONS : L'accord-cadre pourra faire l'objet de deux reconductions expresses d'un an chacune. La décision de reconduction sera notifiée par le pouvoir adjudicateur au titulaire au plus tard trois mois avant la fin de la période de validité du marché par courrier recommandé avec accusé de réception ou par le biais du profil acheteur. NEGOCIATION : En application des articles R.2123-4 et R.2123-5 du code de commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager, avec l'ensemble des opérateurs économiques ayant remis une offre, une phase de négociation qui pourra être menée soit par voie dématérialisée, soit en présentiel dans les locaux de la CAF du Bas-Rhin. CONDITIONS D'OBTENTION DU CAHIER DES CHARGES : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur de la CAF du Bas-Rhin à l'adresse Internet suivante : <https://meoss.achatpublic.com> Le mode d'emploi de ce site peut être consulté à la même adresse Internet. Depuis le 1er janvier 2010 et conformément à l'Arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire. Les candidats sont cependant invités à fournir une adresse électronique afin que puissent leur être communiquées les modifications éventuelles apportées au dossier de consultation du pouvoir adjudicateur. A défaut, les candidats doivent consulter quotidiennement la plateforme Achatpublic afin de se tenir informés. L'adresse électronique communiquée par le candidat correspondant à une boîte aux lettres fonctionnelle valide et partagée est celle utilisée pour tous les échanges avec les candidats. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Il est précisé que les données nominatives collectées par les différents formulaires sont destinées à la Caf du Bas-Rhin. Le candidat est donc réputé avoir été informé que la Caf du Bas-Rhin est responsable du traitement des données ainsi collectées. Il doit donc exercer son droit d'accès, de modification et de suppression directement auprès des services compétents de la CAF du Bas-Rhin. SOUS-CRITERES : Le critère « Valeur qualitative » est décliné en sous-critères suivants : - Variété et originalité des denrées simples (40 %) - Variété et originalité des denrées élaborées (40 %) - Réduction des délais d'exécution (20 %) Le critère « Valeur sociale et environnementale » est décliné en sous-critères suivants : - Quantité et variété des produits de saison / locaux / certifiés bio / issus du commerce équitable (60 %) - Moyens mis en oeuvre afin de réduire l'impact environnemental des activités liées au marché (40 %) MODIFICATION DE DETAIL DU DCE : Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 15 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition est applicable en fonction de cette nouvelle date. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont envoyés aux opérateurs économiques au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile, à l'une des deux adresses suivantes : - achat-immo-devdurable@caf67.caf.fr - <https://meoss.achatpublic.com> Afin de respecter l'égalité des candidats devant l'accès à l'information, toute demande de renseignement recevable formulée par un candidat, sous réserve que cette demande ne contienne pas d'informations qui relèveraient du secret industriel et commercial ou de la vie privée, ainsi que la réponse qui lui est transmise, le sera aussi auprès des autres candidats. Pour être destinataire de l'ensemble des questions/réponses, il est indispensable d'avoir téléchargé l'intégralité du DCE à l'adresse mentionnée ci-dessus. La demande et la réponse seront consultables sur le site, par l'ensemble des candidats ayant téléchargé le DCE. ECHANGES AVEC LES CANDIDATS L'adresse électronique communiquée par le candidat lors du dépôt de son offre devra correspondre de préférence à une boîte aux lettres fonctionnelle valide utilisée et partagée. Cette adresse sera utilisée par le Pouvoir Adjudicateur pour tous les échanges sécurisés en cours de procédure, par l'intermédiaire de la plate-forme MEOSS ainsi qu'à l'achèvement de la procédure (lettre d'attribution, lettre de rejet). En conséquence, le candidat est invité à porter attention à l'ensemble des messages notifiés par cette plate-forme. RECOURS : Les recours relatifs à la passation des marchés peuvent s'exercer dans les cas et les conditions prévues par l'ordonnance du 7 mai 2009 et par le Décret n°

2009-1456 du 27 novembre 2009 relatifs aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique. Les modalités d'instruction des référés sont définies par les articles 1441-1, 1441-2, 1441-3 du Code de procédure civile, et par les articles L.211-14, R.213-5-1 et D.211-10-2 du Code de l'organisation judiciaire. Pour tout litige lié à la passation des contrats, le tribunal compétent est :
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANCY Rue du Général Fabvier - 54035 NANCY CEDEX Tél. : 03 83 90 85 00
- Fax. : 03 83 27 49 84 Courriel : tgi-nancy@justice.fr

Section 12 - Adresses complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/05/2024